

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 24/11/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation de la programmation et du financement du voyage à Paris.TL

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 25/11/2016 16:32:44

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 37-1
Annule et remplace l'acte n° 37 - 2016-2017
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2016
Réuni le : 29/09/2016
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve les modalités d'organisation et de financement du projet de voyage à Paris.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand
Prénom : Jocelyne
Signé le: 13/10/2016 14:21:54

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2016
Réuni le : 24/11/2016
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Approbation de la programmation et du financement du voyage à Londres.STI2D

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand
Prénom : Jocelyne
Signé le: 25/11/2016 16:32:58

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 24/11/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 25/11/2016 16:32:38

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 60-1

Annule et remplace l'acte n° 60 - 2016-2017

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 24/11/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption de la convention de partenariat "la soufflerie"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 29/11/2016 10:38:50

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2016
Réuni le : 24/11/2016
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Adoption de la convention de partenariat "Fondation CEMAVIE"

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Harmand
Prénom : Jocelyne
Signé le: 25/11/2016 16:33:22

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 50-1
Annule et remplace l'acte n° 50 - 2016-2017
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2016
Réuni le : 24/11/2016
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Adoption de la convention d'assistance informatique

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 29/11/2016 10:38:22

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 24/11/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation du bilan de financement d voyage à Londres, notamment la participation définitive des familles et le don de la MDL

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 25/11/2016 16:32:41

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2016
Réuni le : 24/11/2016
Sous la présidence de : Jocelyne Harmand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption de la convention scolaire "aviron"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 25/11/2016 16:32:55

0440062D
ACADEMIE DE NANTES
LGT LYCEE DES METIERS JEAN PERRIN
20 RUE DU CHATEAU DE REZE
44400 REZE
Tel : 0240324400

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 24/11/2016

Sous la présidence de : Jocelyne Harmand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Allemagne-Autri , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation de la programmation et du financement du voyage en Allemagne-Autriche.BTS TC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Harmand

Prénom : Jocelyne

Signé le: 25/11/2016 16:32:47